

Gouvernement du Québec

Décret 467-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Richard Marleau comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Richard Marleau de Candiac, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 31 mai 2006 ;

QUE le lieu de résidence de monsieur Richard Marleau soit fixé dans la Ville de Longueuil ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46386

Gouvernement du Québec

Décret 468-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean-Pierre Archambault comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Jean-Pierre Archambault de Laval, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 31 mai 2006 ;

QUE le lieu de résidence de monsieur Jean-Pierre Archambault soit fixé dans la Ville de Laval ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46387

Gouvernement du Québec

Décret 469-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT l'exercice de fonctions judiciaires par madame Micheline Corbeil-Laramée et messieurs Jean Alarie, Jules Barrière, Paul J. Bélanger, Denis Charette, Bernard Dagenais, Henri-Rosaire Desbiens, Gérald-E. Desmarais, Michel Desmarais, Jean Dionne, Marc Dufour, Gérard Girouard, Pierre Laberge, Bertrand Laforest, Yvon Mercier, Jean-Claude Paquin, Claude Pinard, Louis Rémillard, Yvon Roberge, Hugues St-Germain, Michel St-Hilaire, Bernard Tellier, Clermont Vermette, juges retraités de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), le gouvernement peut, à la demande du juge en chef, pour le temps qu'il détermine et s'il l'estime conforme aux intérêts de la justice, autoriser un juge à la retraite à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne ;

ATTENDU QUE le juge en chef a demandé que ces juges à la retraite soient autorisés à exercer des fonctions judiciaires conformément à l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires ;

ATTENDU QU'il est conforme aux intérêts de la justice d'autoriser les personnes ci-dessus mentionnées à exercer des fonctions judiciaires du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007 ;

ATTENDU QU'un juge à la retraite autorisé par le gouvernement à exercer les fonctions judiciaires que le juge en chef lui assigne a droit de recevoir pour chaque journée de travail un traitement égal au traitement annuel d'un juge de la Cour du Québec, divisé par le nombre de jours ouvrables dans une année, conformément à l'article 118 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16) ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QU'en vertu de l'article 93 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), les personnes ci-après désignées, juges retraités de la Cour du Québec, soient autorisées, pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007, à exercer les fonctions judiciaires que leur assignera le juge en chef de la Cour du Québec :

1. Jean Alarie
2. Jules Barrière
3. Paul J. Bélanger
4. Denis Charette